

Après un M1... pas de M2 ?

Par np25, le 13/08/2012 à 11:34

Bonjour à tous,

Je suis étudiant en droit, et j'ai obtenu cette année mon M1 mention droit social de l'Université de Strasbourg.

Ayant du repasser certaines matières aux rattrapages pour mon premier semestre, aucun des M2 auxquels j'avais pu postuler ne m'a retenu puisque je ne pouvais leur présenter aucun relevé notes définitifs pour mon premier semestre.

Les candidatures et inscriptions pour les M2 étant au jour d'aujourd'hui terminées, j'ai renoncé à une seconde année de master à partir de septembre.

Ma vision des choses est la suivante : j'envisagerais de m'inscrire à un IEJ à partir de septembre en vue de préparer puis de passer le concours d'entrée à l'école d'avocat en 2013.

La question que je me pose est la suivante : que faire de cette année qui arrive ? Je souhaitais la "combler" par des stages, deux de préférence et de longue durée, ce qui me donnerait de bonnes expériences professionnelles. Mais j'aimerais également suivre encore des cours, pour notamment me préparer au concours d'entrée.

Je vous avoue que je ne suis pas forcément tenter par refaire un M1... je réfléchissais à un DU en droit des obligations (matière pour laquelle j'ai des lacunes à combler), mais visiblement il n'en existe qu'un seul en France, et à Montpellier ?

Bref, si vous pouviez un peu commenter tout cela, me donner des conseils qui pourraient m'éclairer... je vous en serais reconnaissant :)

Par Yn, le 13/08/2012 à 11:38

Plusieurs choix s'offrent à toi :

- L'IEJ est intéressant si tu souhaites passer le concours d'avocat mais ce n'est pas une formation diplômante

- Trouver un long stage (au moins six mois) me semble la meilleure idée et peut constituer un avantage pour des M2 pro

- Pense à t'inscrire dans plusieurs concours pour 2013, ne te focalise pas que sur le barreau, il existe les concours de la fonction publique, les grandes écoles, le CFPN (notariat), etc.

Par **Thibault**, le **13/08/2012** à **14:45**

Tu peux préparer le CRFPA pendant l'été qui précède l'exam, tout en révisant ponctuellement pendant l'année.

Il semble que parfois, ne pas avoir de M2 est un peu préjudiciable, quand on arrive sur le marché du travail (ce que j'en ai entendu de plus anciens, en tout cas, à ne pas forcément généraliser).

Donc, essaye de faire des stages, potasse un peu pendant l'année, et bosse l'été l'exam, et ça sera déjà pas mal ! :)

Par **bulle**, le **13/08/2012** à **14:49**

Bonjour,

Il est également possible de faire un M2 dans le cadre du PPI suite à la réussite de l'examen d'avocat.

Je partage l'avis général concernant le stage de longue durée.